

ANNEXE CODE VESTIMENTAIRE

UNIFORME SCOLAIRE

Les élèves doivent porter l'uniforme scolaire en tout temps.

Prenez note que nous ne pouvons pas obliger un parent à acheter un vêtement spécifique auprès d'un fournisseur unique. Cependant, afin de respecter la mission de notre collection scolaire, les vêtements achetés chez un autre fournisseur doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Les couleurs acceptées pour **les polos** sont **marine ou charbon**;
- Les couleurs acceptées pour **les survêtements** de type « kangourou » **sont vert forêt, bleu marine ou gris**;
- La longueur des polos et du survêtement de type « kangourou » doit être équivalente aux vêtements de la collection officielle; vous pouvez consulter la fiche de mesure en annexe;
- L'encolure doit être équivalente aux vêtements de la collection officielle en style et en taille;
- Il ne doit y avoir **aucune marque distinctive** ou écriture sur les vêtements;
- Les vêtements des équipes Polypus sont acceptés les vendredis, seulement.
- L'élève doit, en tout temps et partout dans l'école, porter les vêtements réglementaires **PAR-DESSUS TOUT AUTRE VÊTEMENT**. Toutefois, les élèves peuvent porter en tout temps une camisole, un chandail à manches courtes ou longues sous les vêtements officiels.

Pour les cours d'éducation physique :

- Les règles qui concernent la tenue vestimentaire qui sont inscrites dans le code de vie s'appliquent également dans les cours d'éducation physique.
- Nous encourageons les parents à se procurer le t-shirt d'éducation physique (gris charbon ou rouge) proposé par le fournisseur.

Nous nous réservons le droit d'interdire le port de tout item non conforme et d'imposer le port d'un vêtement de remplacement durant la présence de l'enfant à l'école.